

**MO.CO.ÉCOLE
SUPÉRIEURE
DES
BEAUX-ARTS**

130 rue Yehudi Menuhin
34 000 Montpellier
T : +33 (0)4 99 58 28 20
esba@moco.art
www.mocoesba.art
www.moco.art

COMMISSION D'EQUIVALENCE 2026

ADMISSION EN 2^{ème} CYCLE

(Intégration possible en semestre 7 UNIQUEMENT)

DATES ET CONDITIONS D'ADMISSION

Intégrée au sein d'un écosystème lui permettant d'aller au-delà des missions traditionnelles dévolues aux écoles d'art, MO.CO. Esba met en place un modèle pédagogique original, intégrant année par année les étudiant/es à la vie de l'institution. Ils/elles sont ainsi invités/es à participer pleinement aux activités des deux espaces d'exposition : Des rencontres, workshops et visites d'ateliers organisées avec artistes, curators et critiques, jusqu'aux stages effectués au sein des services des expositions, de la médiation, de la régie ou de la communication, en passant par un riche programme de conférences, tables rondes et projections. Cette immersion forme le cœur du projet pédagogique de l'école : participatif, basé sur la confrontation des points de vue et développant ses projets à l'échelle d'un territoire, tout en tissant activement son réseau à l'étranger.

Qui peut se présenter à la commission d'équivalence de deuxième cycle :

- Les candidat-e-s justifiant de 180 crédits européens (ECTS)
 - Obtenus en France dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé reconnu par l'Etat ou que le cycle d'étude suivi soit sanctionné par un titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au même niveau.
 - Obtenus dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen dans le cadre d'études suivies dans un établissement d'enseignement supérieur appliquant les règles de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.
- Être impérativement titulaire du Test de Connaissance du Français de niveau B2 à Minima.

→ Les candidat-e-s ayant obtenu des diplômes hors de l'Union Européenne. Ces diplômes feront l'objet d'un contrôle de comparabilité avec les diplômes français.

Retrait du dossier : A compter du 7 janvier 2026 sur le site internet www.mocoesba.art

**Date limite de dépôt des dossiers d'inscription, de création personnelle et la note d'intention :
6 mars 2026**

- Ce dossier de création personnelle devra obligatoirement comporter une sélection d'une quinzaine d'œuvres représentatives de votre travail de production et de vos recherches : dessins, photographies, croquis ou peintures, performances, sculptures, installations, etc...
- La **note d'intention** : En vue du mémoire à rédiger lors du 2^{ème} cycle, nous fournir une note d'intention qui comprendra :
 - en 5 ou 10 lignes, l'énoncé des enjeux de votre travail plastique
 - en une page, votre projet de mémoire en lien avec une ou plusieurs problématiques de votre travail plastique. Vous justifierez votre choix de sujet par une argumentation concise et précise avec les références associées artistiques et théoriques que vous trouverez pertinentes.

Attention : les dossiers d'inscription et de créations personnelles devront être adressés par mail à : scolarite@moco.art. Un accusé de réception vous sera adressé à réception du dossier complet.

Envoi de refus ou convocation pour l'entretien oral : A partir du 13 avril 2026

Entretien : 26 mai 2026, pour les candidat-e-s dont le dossier a été retenu

Résultats : A partir du 6 juillet 2026, par affichage au MO.CO. Esba, sur le site internet www.mocoesba.art

→ Attention, aucun résultat ne sera donné par téléphone.

Frais de dossier d'inscription : 50 euros